

# DÉCLARATION DE PIÉGEAGE

Pour la période du 01<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021

## LE DÉCLARANT

(1) cocher la ou les bonnes cases

En qualité de  propriétaire,  fermier,  détenteur du droit de destruction ou président d'association (1)

Je soussigné(e) ..... HENET CHRISTIAN .....

Adresse ..... 32 CHAUSSEE BRANCHAUT .....

Code postal ... 02700 ..... Commune ..... CONDREN .....

Informe Madame – Monsieur Le Maire de(s) la commune(s) de : ... CONDREN .....

Que (nombre et type de pièges) ..... 10 petits - boies .....

Seront mis en œuvre pour (motif de destruction) : (2) rayer les mentions inutiles

Santé et sécurité publiques (2)

Dommages aux activités agricoles, forestières, aquacoles (2)

Protection de la faune et de la flore (2)

Sur la (les) commune(s) de : ..... Condren .....

Au(x) lieu(x)-dit Sur les propriétés de M<sup>r</sup> HENET (Steuer - Bois propriété privée)

N° du (des) plan(s) de chasse petit gibier : 7 / - 7 / - 7 /

A compléter dans le cadre des bonifications 7 / - 7 / - 7 /

## LE(s) PIÉGEUR(s)

Les engins seront mis en œuvre par



NOM ET PRÉNOM	N° AGREMENT	CODE POSTAL	COMMUNE DE RÉSIDENCE
<u>Roger Romuald</u>	<u>02.06.21</u>	<u>02700</u>	<u>Condren</u>

Et surveillés par

NOM ET PRÉNOM	N° AGREMENT	CODE POSTAL	COMMUNE DE RÉSIDENCE
<u>Roger Romuald</u>	<u>02.06.21</u>	<u>02700</u>	<u>Condren</u>

Fait à : ..... CONDREN ....., Le 03.1.08.2020

Signatures et cachet de la Mairie :

LE DÉCLARANT  LE MAIRE  LE MAIRE Commune 1  
LE MAIRE Commune 2  
LE MAIRE Commune 3  
LE MAIRE Commune 4  
LE MAIRE Commune 5  
Claude FLOPIN

3 exemplaires à signer, à déposer en mairie de la commune de Condren.

- Destinataires :
- 1 exemplaire affiché en mairie
  - 1 exemplaire pour le déclarant (à présenter à toute demande des agents de la police de la chasse)
  - 1 exemplaire à envoyer à la Fédération des Chasseurs de l'Aisne - 02000 Barenton Bugny (par les soins du piégeur - OBLIGATOIRE dans le cadre des bonifications du plan de chasse petit gibier et des aides au piégeage)